BULLETIN TECHNIQUE

OCTOBRE 2026



AGROSUD

PERIS SAS

ENGAGÉ RSE ISO 26000 Confirmé ★★ AFNOR CERTIFICATION

NOUS CULTIVONS LA CONFIANCE DEPUIS 1921

peris.fr

SOMMAIRE

DIONYSUD — p.3

BILAN CLIMATIQUE PLUIE — p.4-6

BILAN CLIMATIQUE CHALEUR — p.7-8

RAPPORT RSE 2026 — p.9

FERTILISATION — p.10-11

CONFUSION SEXUELLE — p.12-13

ENHERBEMENT — p.14

OLIVIERS- FORMATION PISTACHE — p.15-16

CÉRÉALES À PAILLE — p.17

DESHERBAGE — p.18

RÉGLEMENTATION — p.19

MENTIONS LÉGALES — p.20

CONTACTS — p.21

DYONYSUD

RENDEZ-VOUS LES 3, 4 ET 5 NOVEMBRE 2026

Nous participerons à la 17e édition du salon Dionysud, qui aura lieu les 3,4 et 5 novembre 2026, au **parc des expositions de Béziers**.



RETROUVEZ NOUS AU HALL 2 STAND B02

Cliquez ci-dessous pour vous inscrire !

S'INSCRIRE À L'ÉVÈNEMENT

BILAN CLIMATIQUE

UNE PLUVIOMÉTRIE HIVERNALE SALVATRICE

Les cumuls de pluie exceptionnels de la fin d'année 2025, ont entrainé de nombreuses inondations et débordement dans la vigne. Tous les départements de notre secteur ont été concernés. **Les cumuls du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 témoignent de cette pluviométrie hors norme.**

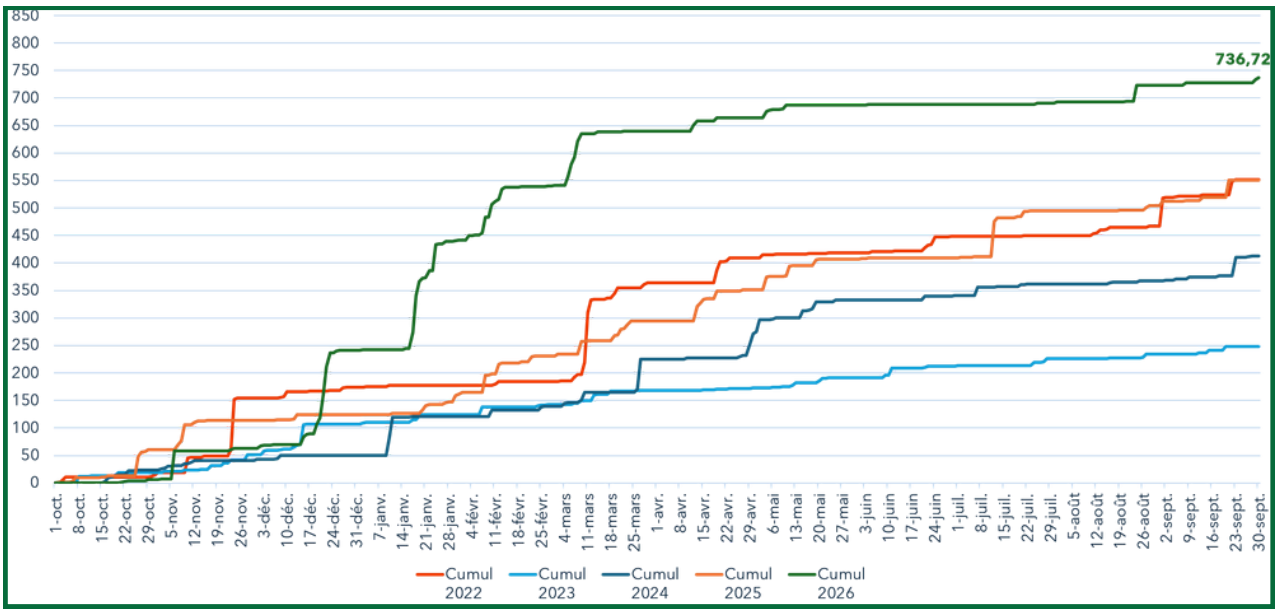
Pluviométrie **Hérault** (mm)	
ARGELLIERS	1298,7
MONTPEYROUX	1000,3
VENDEMIAN	922,4
FABREGUES	1101,5
MERIFONS	1049
ROQUESSELS	843,3
FOUZILHON	844,3
FONTES	727,0
POUZOLLES	790,0
CASTELNAU-DE-GUERS	674,1
MONTAGNAC	823,0
AGDE	635,2
BEZIERS	736,7
QUARANTE	658,2
BABEAU-BOULDOUX	875,6
OLONZAC	891,9
LA LIVINIERE	835,2

Pluviométrie **Aude** (mm)	
OUVEILLAN	621,5
MOUSSAN	592,6
NARBONNE	665,2
RIEUX-MINERVOIS	603,3
LUC-SUR-ORBIEU	729,7
BIZANET	811,1
FABREZAN	531
PIEUSSE	580,4
TUCHAN	1077

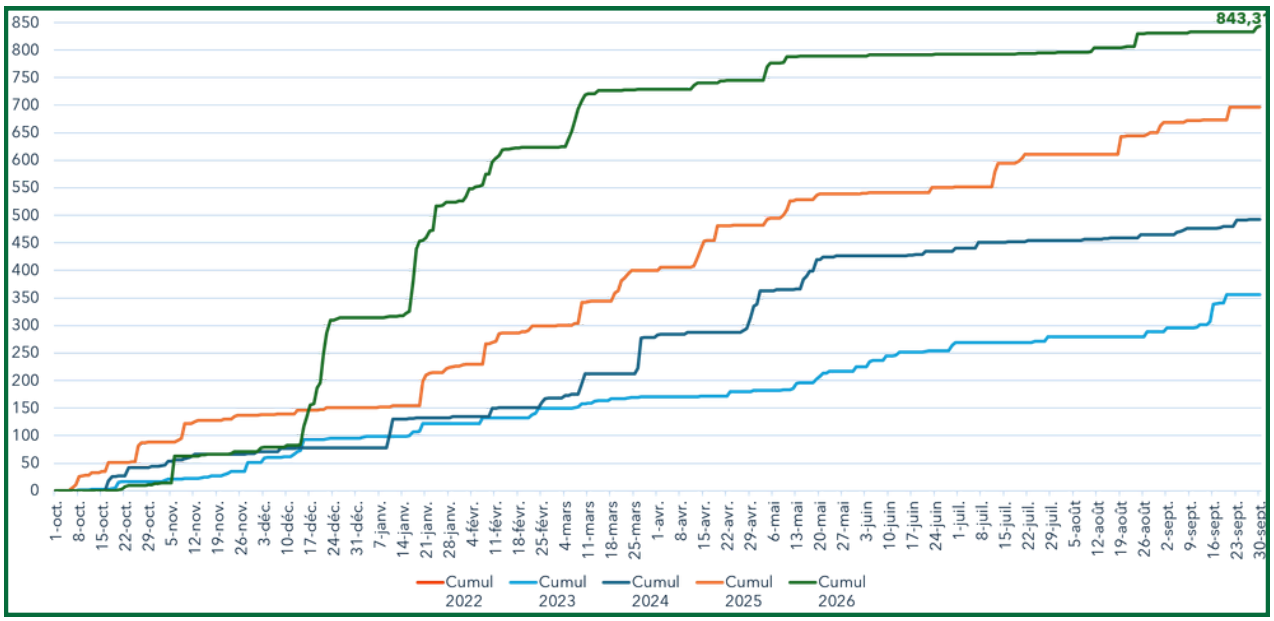
Pluviométrie **P-O** (mm)	
MAURY	813,3
ESPIRA-DE-L'AGLY	830,8
TROUILLAS	605,8



Par la suite, les pluies se sont faites très rares et notamment pendant la pèriode de la mi mai à la mi août avec seulement 6 mm à Béziers, 11 mm à Castelnau de Guers, 5 mm à Narbonne et 10 mm à Espira de l'Agly.

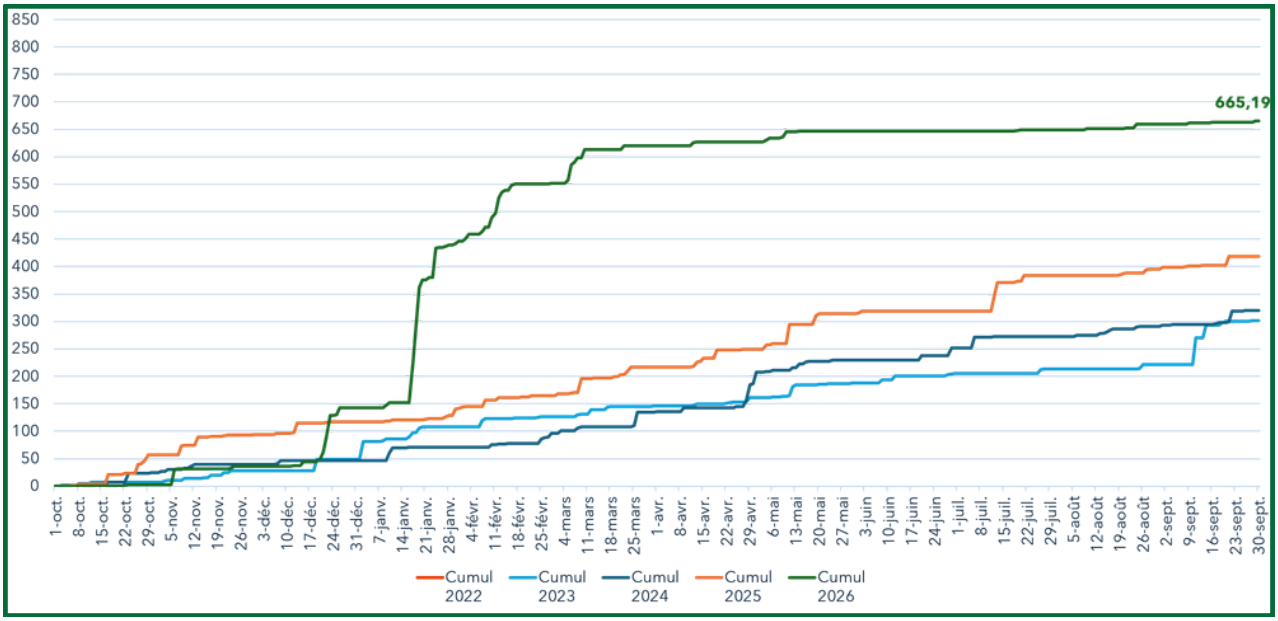


Cumuls pluviométrie du 1er octobre 2025 au 30 septembr 2026 - Station Béziers

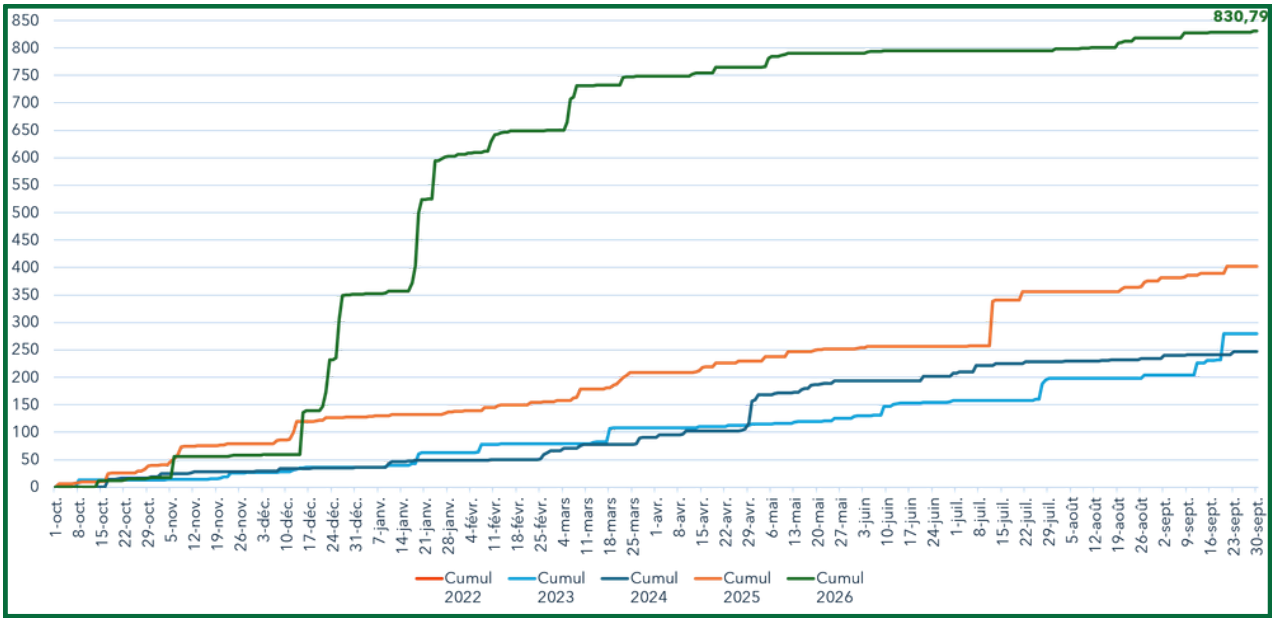


Cumuls pluviométrie du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 - Station Roquessels

BILAN CLIMATIQUE



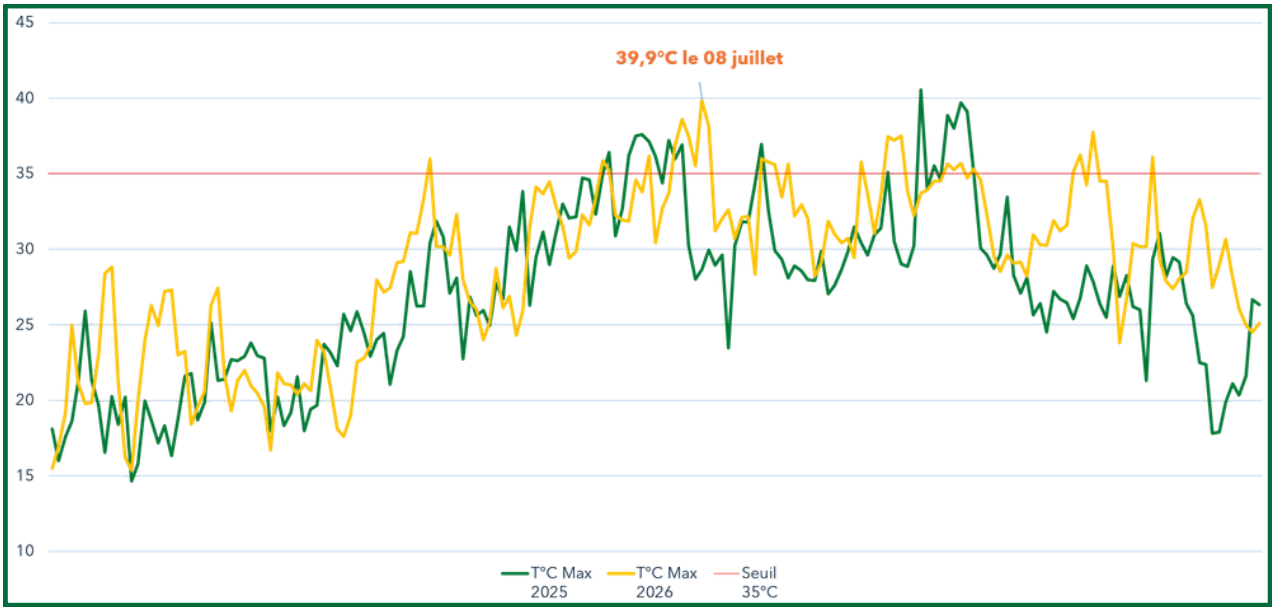
Cumuls pluviométrie du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 - Station Narbonne



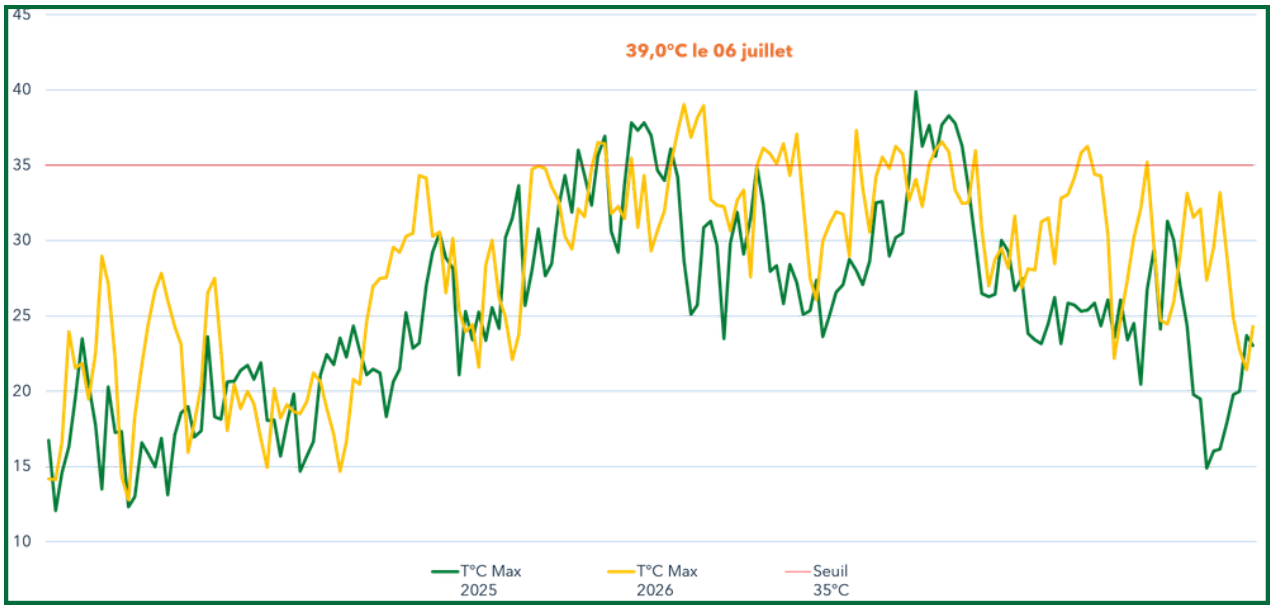
Cumuls pluviométrie du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 - Station Espira de l'Agly

DE LONGUES VAGUES DE CHALEURS

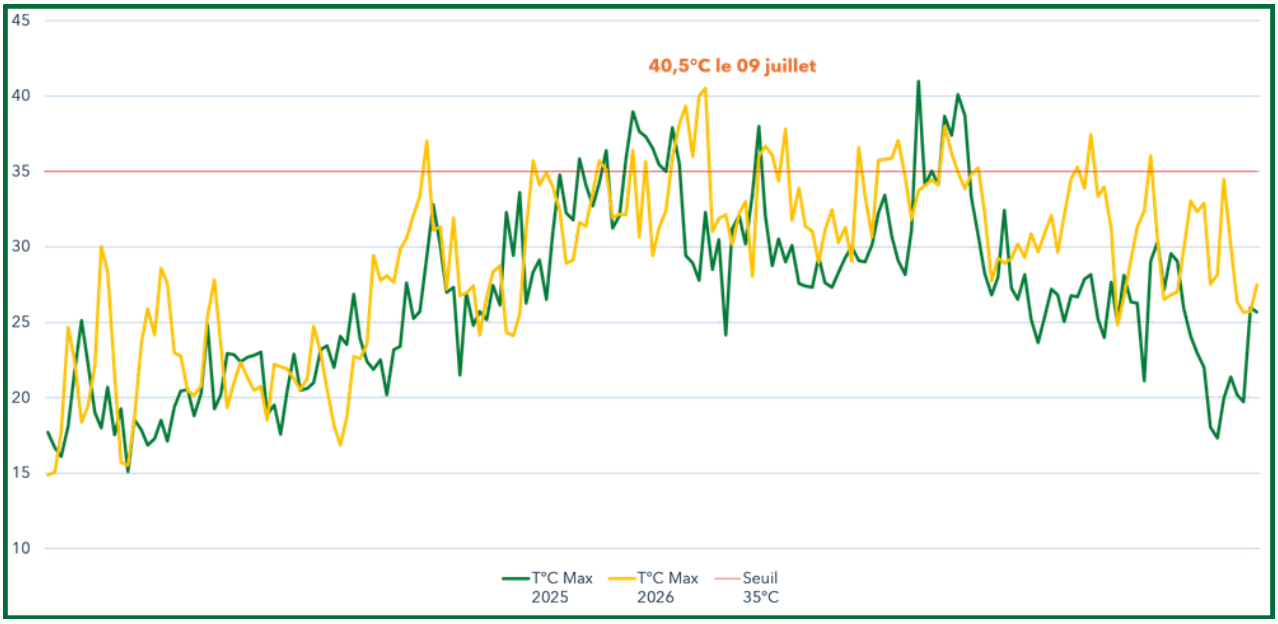
La saison a été caractérisée par une succession d'épisodes de fortes chaleurs, avec plusieurs dépassements du seuil des 35 °C, accentuant le contraste entre un début de campagne très humide et une période estivale nettement plus chaude et sèche.
Sur une moyenne de 8 stations représentatives du secteur, la barre des 35°C est dépassée 27 fois entre le 01 avril et le 30 septembre 2026 (contre 19 fois en 2025).



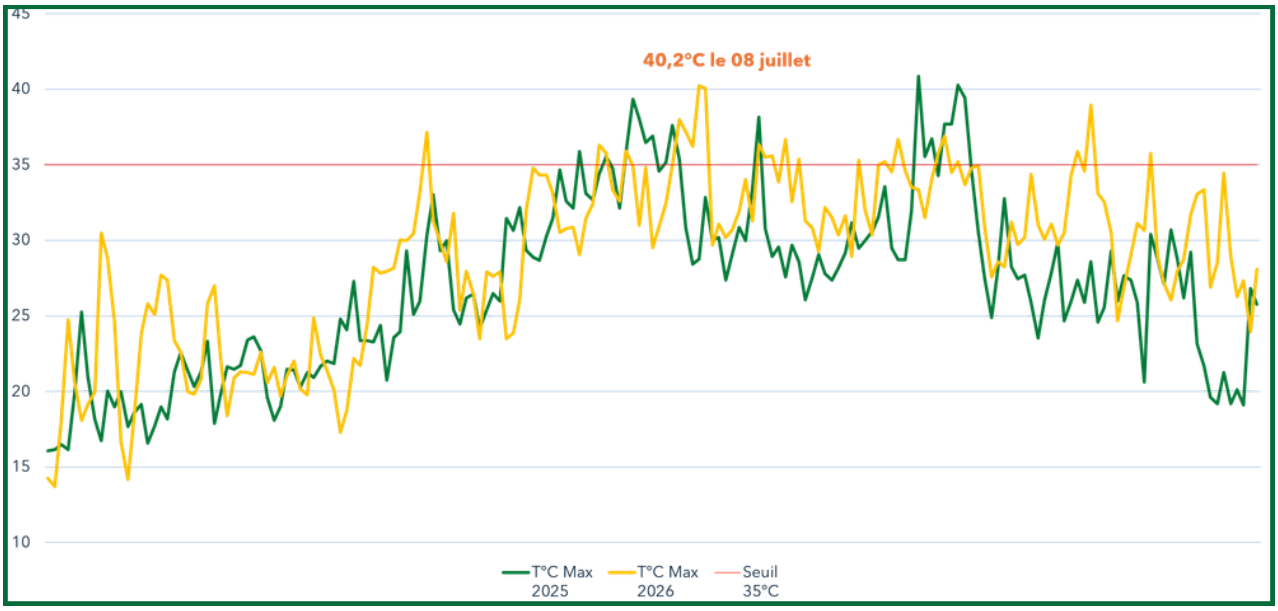
Courbes de température maximun du 01 avril au 30 septembre 2025 et 2026 - Station Béziers



Courbes de température maximun du 01 avril au 30 septembre 2025 et 2026 - Station Roquessels



Courbes de température maximun du 01 avril au 30 septembre 2025 et 2026 - Station Narbonne



Courbes de température maximun du 01 avril au 30 septembre 2025 et 2026 - Station Espira de l'Agly



Sencrop

DEMANDEZ UN DEVIS ET REJOIGNEZ NOTRE RESEAU



RAPPORT RSE 2026



Depuis 1921, PERIS accompagne les agriculteurs de l'Hérault et de l'Aude.
Forts de cet ancrage local, nous assumons notre responsabilité durable envers notre territoire, nos clients, nos partenaires et nos équipes.
Dès 2017, nous avons transformé cette conviction en démarche volontaire de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), bâtie sur la norme ISO 26000 et portée par quatre piliers : gouvernance, social, sociétal et environnement.

Le résultat est mesurable : le label « Engagé RSE » de l'AFNOR nous a classés au niveau **«Confirmé » en 2020 puis en 2023,** avec un score passé de 535 à 609 points.
Une démarche ne vaut que parce qu'elle change sur le terrain : chaque jour, par des actions concrètes, au plus près de vos besoins.

Nous sommes fiers de vous présenter aujourd'hui notre nouveau rapport RSE 2026, qui fait le point sur nos engagements, nos actions menées et nos résultats.
Nous vous invitons à le découvrir et à nous faire part de vos retours : votre regard compte pour continuer à progresser ensemble.

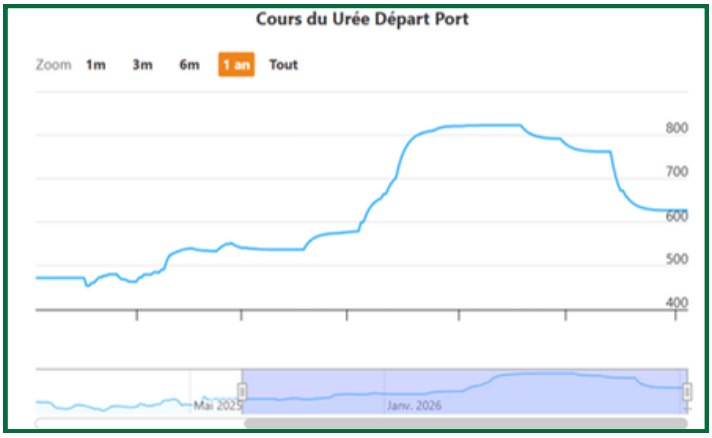
TÉLÉCHARGER LE RAPPORT RSE 2026

Bonne lecture !

ANTICIPER LA HAUSSE DES COÛTS ET EXPLORER DE NOUVELLES SOLUTIONS

Un marché des engrais sous tension!

Cette année, le contexte international pèse sur le marché des engrais et laisse entrevoir une campagne particulièrement coûteuse pour les fertilisants minéraux. L'urée, forme d'azote minérale de référence sur les marchés internationaux, connaît des niveaux de prix particulièrement élevés pour la période en raison de l'évolution du contexte mondial et des conditions d'approvisionnement peu favorables. Elle invite dès à présent à anticiper les achats et à réévaluer les stratégies de fertilisation.



Produit : Urée Départ Port

	5 JOURS	1 MOIS	3 MOIS	1 AN
Variation	0 €/t	-9.75 €/t	-175 €/t	+154.5 €/t
Le plus haut	627 €/t	636.75 €/t	802 €/t	822 €/t
Date du plus haut	03/09/2026	10/08/2026	10/06/2026	14/05/2026
Le plus bas	627 €/t	627 €/t	627 €/t	454.25 €/t
Date plus bas	03/09/2026	25/08/2026	25/08/2026	06/10/2025

Explorer des alternatives pour optimiser le rapport qualité-prix.

Face à ces perspectives, Péris travaille à la recherche et à la sélection de solutions alternatives, notamment des fertilisants organiques et organo-minéraux.

Ces deux types de fertilisants contribuent aux objectifs d'apport d'éléments nutritifs et à l'entretien de la matière organique des sols. Selon leur composition et la nature des matières premières, leur restitution humique sera plus ou moins importante et la libération des unités fertilisantes plus ou moins rapides.

Nos équipes sont à votre disposition pour trouver la solution la plus adaptée à vos objectifs.

FRAYSSINET · Timac AGRO · Gaïago · DUROURE · HUON Fertilisants organiques · Terrial · defeder Nutrición Inteligente

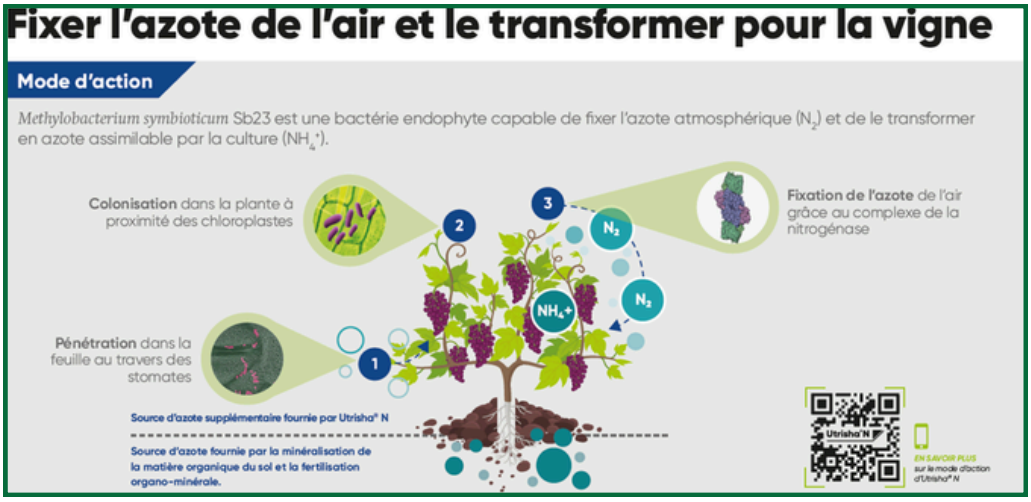
DE NOUVELLES SOLUTIONS

Face à la hausse du prix des engrais minéraux, Péris propose également des innovations alternatives comme **Free NPK et Presto N**, qui reposent sur l'action de bactéries fixatrices d'azote atmosphérique afin de contribuer à la nutrition azotée des cultures.

Ces solutions s'appuient sur des technologies éprouvées, testées et commercialisées depuis plusieurs années, bénéficiant d'une homologation et d'un recul technique permettant de disposer de références fiables et de résultats réguliers.

Elles représentent un levier complémentaire pour réduire la dépendance aux engrais minéraux et optimiser le coût de la fertilisation. Selon les références, elles peuvent permettre de viser un gain potentiel **jusqu'à 20 unités d'azote par hectare.**





Les analyses de sol sont essentielles pour adapter les apports d'engrais aux besoins réels du sol et des cultures.

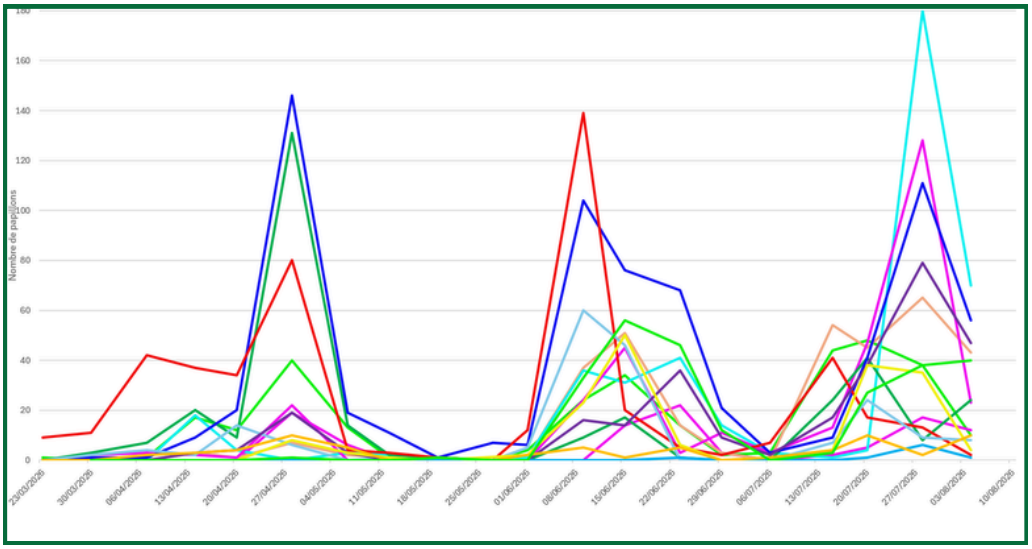
Rapprochez vous de votre technicien Péris pour un conseil adapté à votre vignoble/verger.



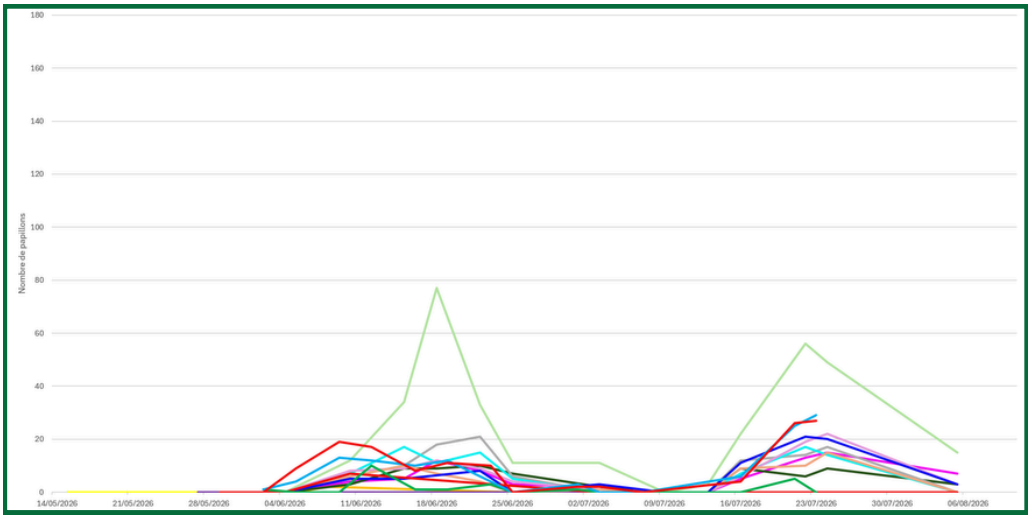
CONFUSION SEXUELLE

LA CAMPAGNE 2027 SE PRÉPARE DÈS À PRÉSENT

La saison 2026 est marquée par une pression eudémis plus modérée que l'année précédente. Toutefois, dans certains secteurs historiques du biterrois, du littoral, de la vallée de l'Hérault et quelques parcelles dans l'Aude, le ravageur reste bien présent avec une nécessité de suivi et de contrôle pour une bonne maitrise jusqu'à la récolte. Malgré les fortes chaleurs, les pontes ne sont pas toutes détruites. Les bords de fleuves, de rivières, le littoral avec ses entrées maritimes sont des zones particulièrement sensibles.



Réseau Per'Observ Courbe de vol eudémis 2026 secteur Biterrois



Réseau Per'Observ Courbe de vol eudémis 2026 secteur Grand Narbonnais

La présence de *Cryptoblabes Gnidiella* a été plus rare. Les captures de papillons sont restées modérées et tardives. De façon globale ce ravageur n'a pas causé de dommage à la récolte.

CONFUSION SEXUELLE

Le travail sur le territoire doit se faire dès à présent pour organiser et identifier les ilots. Les arrachages, les restructurations ont parfois déstructuré des ilots existants. La confusion est une méthode efficace avec des règles de base à ne pas négliger. Plus la zone confusée est grande, meilleure est l'efficacité. Il est également très important de faire le bilan afin d'adapter votre stratégie pour la nouvelle campagne et de choisir la solution la plus adaptée à votre situation.

Notre savoir faire, notre connaissance du terrain, notre accompagnement et notre gamme la plus large du marché est pour vous une sécurité, gage de confiance et de réussite pour votre récolte.



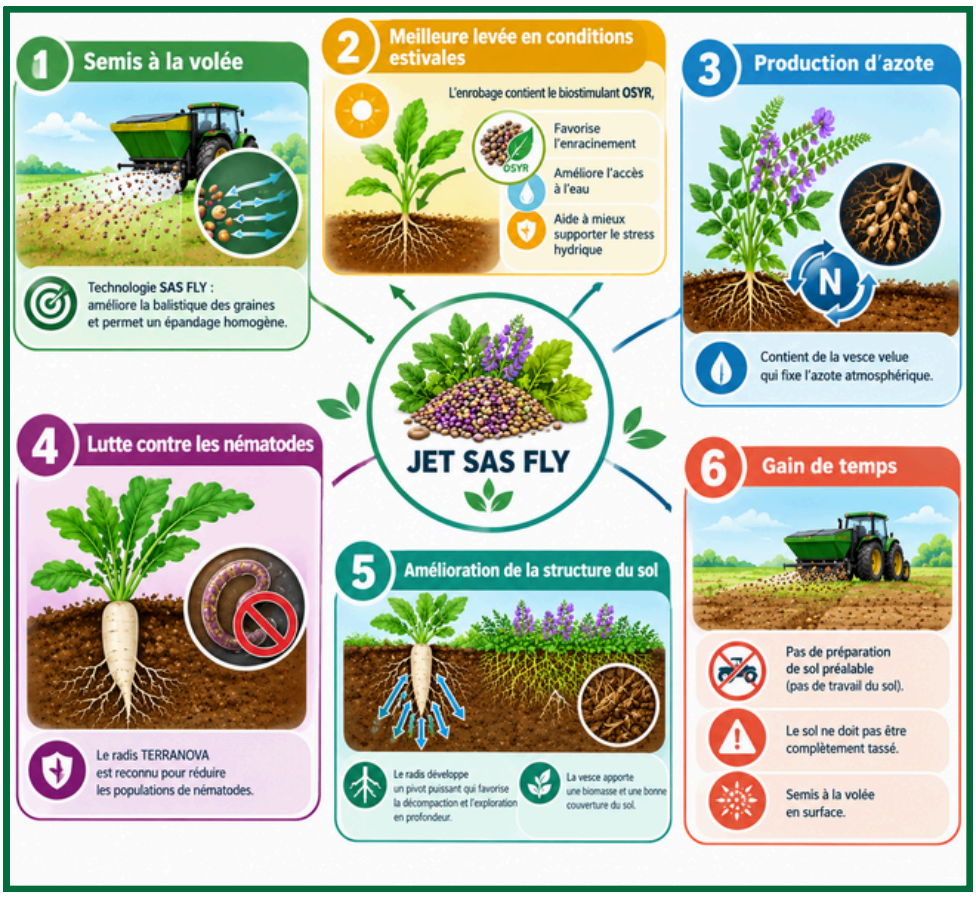


ENHERBEMENT

NOTRE PLATEFORME ENHERBEMENT ENRICHIE

Cette année encore nous renouvelons notre plateforme des enherbements. Dédiée à tester de nouveaux mélanges, leur pérennité et les impacts au fil des ans, cette plateforme vous est surtout destinée pour vous permettre des visites sur le terrain et vous informer.

La particularité de cette saison est la mise en place de semis à la volée sans préparation de sol préalable.



Les principaux avantages du mélange JET SAS FLY

LA RÉCOLTE EST PROCHE MAIS LA VIGILANCE RESTE

La récolte des olives approche à grand pas et les dernières conditions météorologiques (pluies et baisse des températures) ont permis à **la mouche de l'olive de réactiver son cycle**. Il est primordial de surveiller les vergers et les pièges.

2 stratégies s'offrent à vous suivant l'évaluation du risque :

- Si la récolte est prévue dans **moins de 20 jours**, le risque reste faible mais attention cependant à la dalmaticose qui pourrait générer des chutes de fruits,
- Si la récolte est prévue dans **plus de 20 jours**, le risque peut être modéré à fort. Le niveau de piégeage hebdomadaire dans vos vergers vous indique la sensibilité de ces derniers à la mouche de l'olive, vous pouvez compléter la protection avec des barrières physiques ou des adulticides. Plus il y aura de piqûres, plus le risque d'apparition de la dalmaticose est important.

La dalmaticose est une maladie fongique provoquée par le champignon *Camarosporium dalmaticum.* Il est transporté par la cécidomye de l'olive, petit diptère parasitoïde des pontes de la mouche de l'olive. Celle-ci profite souvent des blessures générées par les piqûres de mouche pour pénétrer dans le fruit et implante le champignon. La conséquence peut aller jusqu'à la chute des fruits, parfois dans des proportions importantes.



Dalmaticose – symptômes de dalmaticose — *Dalmaticose – nécrose de dalmaticose*

Source : France Olive

Extrait de notre gamme barrières physiques :

BaikalL WP (UAB) – dose 50 kg/ha, 25 kg en renouvellement si plus de 25 mm – 6 applis/an – DRE 6h – ZNT 5m.
Calsun (UAB) – dose 20 l/ha, 10 l en renouvellement si plus de 60 mm – pas de DRE, DAR, ZNT. Non abrasif pour les pompes.

Extrait de notre gamme insecticides :

Décis Protech – dose 0,083 l/hl – 3 applis/an – DRE 6h – DAR 7 j – ZNT 50 m
Karaté Xflow – dose 0,11 l/ha – 2 applis/an – DRE 48h – DAR 7 j – ZNT 50 m
Naturalis (UAB) – dose 2l/ha – 5 applis/an – DRE 6h – DAR 3 j – ZNT 5 m

En post-récolte, il faudra surveiller les conditions météorologiques afin d'éviter le développement de l'œil de paon et de la cercosporiose.

Extrait de notre gamme fongicides :

Yucca (UAB) – dose 0,7 l/hl – DRE 6h – DAR 14j – ZNT 5m
Eqal DG (UAB) – dose 1,25 kg/hl – ZNT 5m
Curatio (UAB) sous dérogation jusqu'au 13 décembre 2026 – 16 l/ha – 3 applis/an – à partir BBCH 75 – DAR 30j – ZNT 50m réductible

Pour préparer la mise en réserve, en post-récolte, compléter votre protection du feuillage avec des compléments nutritionnels tels que le SUD BORE (UAB) à 3 l/ha ou SIAPTON (UAB) à 3 l/ha

L'hiver sera également le moment propice pour faire les apports d'amendements qui doivent se gérer en fonction de votre type de sol et taux de matière organique.
Rapprochez-vous de votre technicien pour effectuer les analyses de sol et avoir le conseil de fumure adapté.

Bonne récolte !

FORMATION DIVERSIFICATION



Contacter votre technicien Péris ou appelez le 04.67.31.12.12

LES POINTS CLÉS POUR RÉUSSIR L'IMPLANTATION

Anticiper les semis.

Face au risque croissant d'épisodes méditerranéens, l'anticipation des semis est particulièrement recommandée en sols hydromorphes. Un semis après le 15 novembre peut entraîner une perte moyenne de rendement de plus de 30% par rapport à un semis de fin octobre.
Attention toutefois à des semis trop précoces qui augmentent les risques d'enherbement.

Adapter la densité de semis.

La densité doit être ajustée à l'espèce et aux conditions d'implantation afin de compenser les pertes à la levée. Le tableau ci-dessous reprend les préconisations du bulletin technique de ABDD, avec les doses de semences calculées selon le poids de mille grains (PMG).

Tableau 1 : Densité de semis à privilégier selon les conditions d'implantation

		Situations les plus courantes				semis tardifs et/ou bio
		Très Bonne Implantation avec : - Risque de survégétation ou - Sol séchant (potentiel faible)	Semis en **bonnes conditions & levée rapide** attendue	Risque de **levée lente ou hétérogène** : mottes, résidus abondants, semis tardif...	Semis en **mauvaises conditions** ou Risque d'**ennoiement** hiver ou Risque de **carence précoce en azote**	**Semis tardif** (après 15 novembre) ou bio avec effet du désherbage mécanique
Plantes/m² visées		180	200	210	220	230
Pertes à la levée		15%	15 à 20%	20 à 30%	30 à 35%	> 35%
Blé dur						
Grains/m² à semer		220	250	280	320	350
Semences en kg/ha						
Poids de 1000 grains	55	120	140	155	175	190
	50	110	125	140	160	175
	45	100	115	125	145	160
	40	90	100	115	130	140
	35	80	90	100	115	125
Blé tendre						
Grains/m² à semer		210	240	270	310	340
Semences en kg/ha						
Poids de 1000 grains	55	115	130	150	170	190
	50	100	110	135	155	170
	45	90	100	120	140	155
	40	80	90	110	125	140
	35	75	85	95	110	120
Orge						
Grains/m² à semer		170	190	230	270	300
Semences en kg/ha						
Poids de 1000 grains	50	85	95	115	135	150
	45	75	85	105	120	135
	40	70	75	90	110	120
	35	60	65	80	95	105

Renforcer le désherbage d'automne.

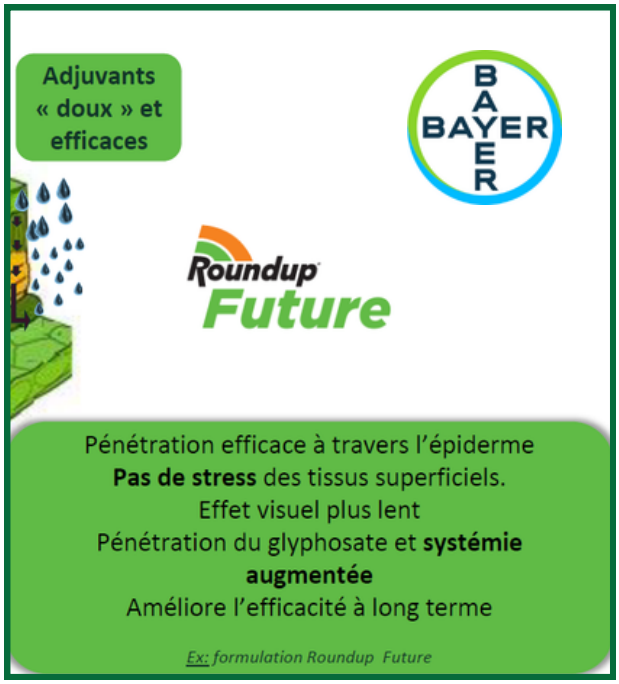
Les herbicides racinaires sont essentiels pour maîtriser le ray-grass et l'ensemble des adventices. Le positionnement doit être adapté au stade de la culture afin de limiter la phytotoxicité.

ROUNDUP® FUTURE: POUR UN DÉSHERBAGE RÉUSSI

Compte tenu de la limitation du grammage de glyphosate, la réussite du désherbage est conditionnée à de la performance dans la mise en oeuvre et dans le choix de la spécialité commerciale. La molécule seule n'est dans la majorité des cas plus suffisante pour une destruction des adventices. **Les produits bien formulés apportent efficience et d'efficacité indispensables à la réussite du désherbage.**

Le ROUNDUP® FUTURE contient du Glyphosate + Sel de potassium + 2 Adjuvants performants:

- un tensioactif à base d'oxyde d'amine « les Cocoamines » qui optimise le mouillage, l'étalement et augmente la solubilité dans l'eau,
- un tensioactif à base d'acides gras naturels « les amides gras » qui maximise l'attraction et l'absorption au niveau de la cuticule de la feuille.



Mise en œuvre:

- dans des bonnes conditions (volume de bouillie, température, hygrométrie, vent, pH, dureté de l'eau…),
- au bon stade des adventices,
- avec un réglage optimal du matériel (Choix des buses, largeur de la bande de désherbage, face par face).

SPÉCIALITÉS COMMERCIALES

Cayenne : pour rappel, la fin d'utilisation de cette spécialité commerciale est prévue au 25/11/2026.

Cuivre : pour rappel, les spécialités commerciales dont les AMM n'ont pas été renouvelées, comme le Copernico Hi bio, le copacabana Hibio, sont utilisables jusqu'au 15/01/2027.

Folpel: publié au sein de la 23eme ATP, le folpel a une nouvelle classification avec l'ajout de la mention de danger H372. Cette nouvelle classification entraine pour tous les produits contenant du folpel, **une interdiction de mélange avec un autre produit phytosanitaire, les adjuvants et les PNPP à base de substances de base à compter du 1er février 2027.**

Proquinazid: publié au sein de la 23eme ATP, le proquinazid a une nouvelle classification avec l'ajout de la mention de danger H372. Cette nouvelle classification entraine pour tous les produits contenant du proquinazid, **une interdiction de mélange avec un autre produit phytosanitaire, les adjuvants et les PNPP à base de substances de base à compter du 1er février 2027.**

DIVERS

Registre phytosanitaire numérique : à compter du 1er janvier 2027, la tenue d'un registre phytosanitaire au format numérique devient obligatoire pour toutes les exploitations agricoles et professionnels utilisant des produits phytopharmaceutiques. Le document doit être structuré et lisible par une machine (formats acceptés: tableur Excel, CSV, XML ou via un logiciel spécialisé).

La facturation électronique : ce qui change pour les agriculteurs

La facturation électronique devient progressivement obligatoire en France pour toutes les entreprises et exploitations agricoles assujetties à la TVA. Elle consiste à envoyer, recevoir et traiter les factures sous un format électronique normalisé via une plateforme agréée.

Qui est concerné ?

- Les exploitations agricoles soumises à la TVA.
- Les entreprises agricoles, viticoles et les coopératives réalisant des ventes à d'autres professionnels en France.

Les dates à retenir :

- Depuis le 1er septembre 2026 : toutes les entreprises assujetties à la TVA doivent être capables de recevoir des factures électroniques.
- À partir du 1er septembre 2027 : les TPE, PME et microentreprises, dont la majorité des exploitations agricoles, devront également émettre leurs factures au format électronique.

Que devez-vous faire ?

- Vérifier que votre logiciel de facturation ou votre comptable est prêt pour cette évolution.
- Choisir une plateforme agréée pour recevoir et, demain, émettre vos factures électroniques.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. **Lisez l'étiquette et les informations concernant le produit: usages, doses conditions et restrictions d'emploi.**

MENTIONS LÉGALES

BIOOTWIN L: CBC BIOGARD SAS. AMM : 2200132. E7, Z9-dodecadienyl acétate (792 g/kg) .support de matériau inerte.Formulation : VP. Dose d'application : 300 diffuseurs / ha Usage : Vigne Eudémis (Lobesia botrana) ; réservé à un usage exclusivement professionnel. Mention de danger : H315 : Provoque une irritation cutanée. H400 : très toxique pour les organismes aquatiques. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

BAIKAL WP: AGRI SYNERGIE . AMM 2100038. À base de Kaolin anhydre.Olivier: Mouches de l'olive dose 50 kg/ha, 25 kg en renouvellement si plus de 25 mm – 6 applis/an – DRE 6h – ZNT 5m

CALSUN®: UPL AMM 9200008. Composition carbonate de calcium (60%p/p). Formulation SC. dose 20 l/ha, 10 l en renouvellement si plus de 60 mm – pas de DRE, DAR, ZNT.

DECIS PROTECH®: BAYER SAS. AMM n°2010023. 15 g/l deltaméthrine. Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 • Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1.1. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau. Pour protéger les arthropodes et les insectes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée pour les cultures autres qu'en arboriculture.3. Mentions Abeilles
3d. PE : Emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles pour une ou des application(s) à 0,42 L/ha (6,25 g deltamethrine/ha).
3e. F4 : Emploi autorisé durant la oraison en dehors de la présence d'abeilles pour une application maximum à 0,5 L/ha (7,5 g deltaméthrine/ha). Oliviers dose 0,083 l/hl – 3 applis/an – DRE 6h – DAR 7 j – ZNT 50 m

KARATE XFLOW: Syngenta France SAS AMM. AMM N° 9800336 - Composition : 100 g/l lambda-cyhalothrine * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P302+P352 EN CAS DECONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P312. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de SPe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison ou en période de production d'exsudats, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes, enlever les adventices avant leur floraison, sauf dérogation possible en cas d'attribution d'une mention pour les usages indiqués. Oliviers dose 0,11 l/ha – 2 applis/an – DRE 48h – DAR 7 j – ZNT 50 m.

NATURALIS®: CBC BIOGARD SAS – AMM 2170437. Composition 0,18 g/L (0,019%) de Beauveria bassiana souche ATCC 74040, équivalent à 2,3 x 107 CFU/ml. EUH401 : respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe 8 : Peut être dangereux pour les abeilles - Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison des cultures attractives, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Oliviers:Mouche de l'olive 2L/ ha DAR 3J 5 applications/ an ZNT 5m.

YUCCA: GOWAN France SAS, AMM N° 2000210 - Composition : 377,5 g/kg de cuivre métal (sous forme d'oxychlorure de cuivre). P101 En cas de consultation d'un médecin –garder à disposition le récipient ou l'étiquette.P102 Tenir hors de portée des enfants.P103 Lire l'étiquette avant utilisation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.-P391 Recueillir le produit répandu. 501 Éliminer le contenu/récipient par un service de collecte spécifique.EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.] Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit à une dose supérieure à 28kg Cu/ha sur une période de 7 ans. Spe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Oliviers : Maladie de l'oeil de paon 0,.7l/hl DAR 14J, ZNT 5 m

EQAL DG: UPL N°9200008 : Composition : 20% de cuivre métal sous forme de bouillie bordelaise - H318 : Provoque des lésions oculaires graves - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des eff ets néfastes à long terme. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afi n d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. dose 1,25 kg/hl – ZNT 5m. Oliviers: dose 1,25 kg/hl – ZNT 5m

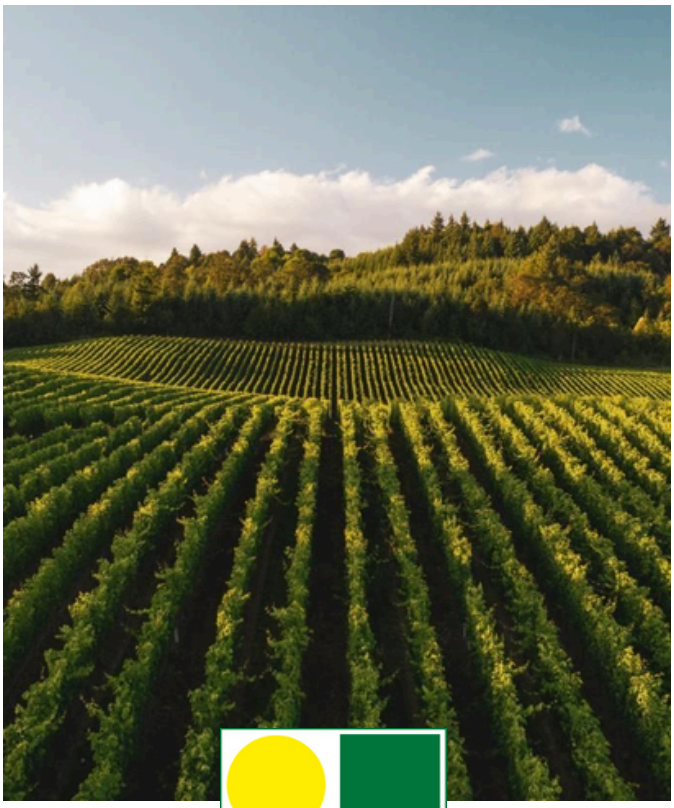
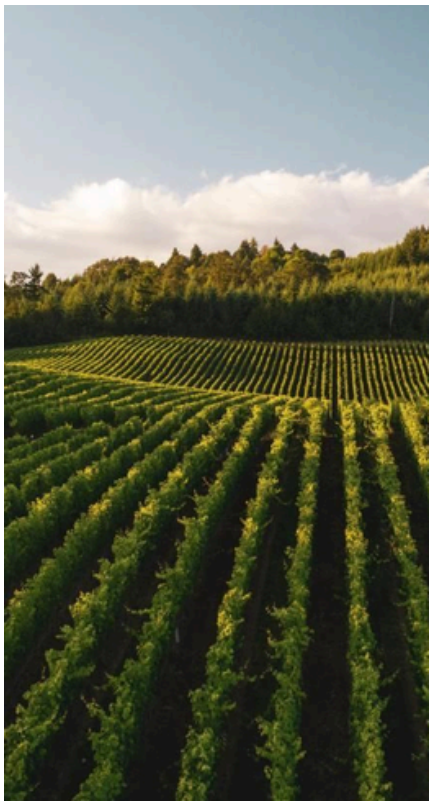
CURATIO: ANDERMATT AMM: 2140084. Polysulfure de calcium 380g/L. H302. H315. H317.H319. H335. P261. P280. P312. SPE1. SPe3. SPe8. Oliviers sous dérogation jusqu'au 13 décembre 2026 – 16 l/ha – 3 applis/an – à partir BBCH 75 – DAR 30j – ZNT 50m réductible

ROUNDUP FUTURE: BAYER AMM n° 2220443.Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2. ATTENTION : H411 - toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets à long terme . Protection de l'eau SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Protection de la faune SPe 2 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pour les applications par tâche, ne pas appliquer ce produit sur plus de 10 % de la surface. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Protection de la flore SPe 3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour l'ensemble des usages à l'exception de l'usage "traitement généraux*débroussaillage". SPe 3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivéeadjacente pour l'usage "traitement généraux*débroussaillage".

CAYENNE: ALBAUGH Europe N° AMM 2120143. Concentré Soluble (SL) Glyphosate (Sel de diméthylamine) : 480 g éq. acide/L (39,4 % éq. acide). H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Respecter les précautions d'emploi (Spécifications, délai avant récolte en jours (DAR) et ZNT, etc.).

COPERNICO HI BIO/ COPACABANA HIBIO: ALBAUGH AMM n°2090135. COMPOSITION :200 g/kg d'Hydoxyde de cuivre . H318 : Provoque des lésions oculaires graves H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. DANGER : SGH05 – SGH09

NOUS CONTACTER

Rendez-vous sur notre **site internet.**

04 67 31 12 12

contact@peris.fr

Et sur nos **réseaux sociaux** :